



## **Conditions générales pour les bons-cadeau pour sorties individuelles**

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions régissent la vente des bons-cadeau pour les sorties individuelles par la Confrérie des Pirates d'Ouchy via son site Internet LAVAUDOISE.COM (ou ses sites alias communeouchy.ch et pirates-ouchy.ch), ou via sa lettre d'information électronique la e-Taverne. La Confrérie est une association sans but lucratif et d'intérêt public, elle est, à ce jour, non soumise à la TVA. Les prix indiqués et les confirmations de commande sont donc nets et sans TVA.

### Article 2 - Prix

Le prix des bons -cadeau et des options sont indiqués en CHF. La Confrérie des Pirates d'Ouchy se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en effectuant une mise à jour de son site Internet et de ses formulaires de commande. Le prix valable le jour de la commande fait foi.

### Article 3 - Commandes

Vous pouvez passer commande en ligne, sur le site LAVAUDOISE.COM, en remplissant le formulaire en ligne. Vous recevrez une facture correspondante à l'adresse indiquée dans le formulaire. Les bons commandés sont valables pour le solde de la saison de l'année en cours et la saison de l'année suivante.

### Article 4 - Paiement

Les factures sont payables à réception. Les bons seront activés une fois le paiement correspondant reçu.

Le bénéficiaire du ou des bons doit réserver et commander sa sortie individuelle normalement via le calendrier des sorties publié sur le site internet lavaudoise.com, le ou les bon(s) étant simplement déduit(s) de la facture totale.

### Article 5 - Litige

En cas de litige en relation avec la vente des bons pour sorties individuelles, les tribunaux suisses seront les seuls compétents. Le for juridique est à Lausanne.